**LA MISSION CNRACL**



Le Centre de Gestion intervient dans les relations entre les communes et établissements publics et la C.N.R.A.C.L. pour toutes les questions touchant au domaine de la retraite afin de faciliter la gestion des dossiers par les collectivités.

Dans le cadre d'une convention de partenariat entre la [Caisse des Dépôts](https://www.cdc.retraites.fr/portail/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=121&cible=_employeur) et le CDG de l’Aisne, le service est chargé d'une double mission :

* Une mission d'information destinée aux collectivités affiliées ou adhérentes,
* Une mission d'intervention pour le compte des mêmes collectivités sur les dossiers et processus CNRACL

MISSION D'INFORMATION

Le service Retraite est à la disposition des collectivités affiliées (services RH ou personnes chargées du traitement des dossiers) pour les renseigner sur la réglementation du régime spécial de la CNRACL, les différentes procédures qui en découlent et tous les processus liés au droit à l'information {Compte Individuel Retraite (CIR) et Estimation Indicative Globale (EIG)}.

Les agents concernés peuvent également être reçus pour des rendez-vous individualisés.

MISSION D'INTERVENTION

Le service contrôle les dossiers que doivent obligatoirement lui transmettre les collectivités affiliées :

* Validation de services, régularisation et transfert des droits au Régime Général et à l'IRCANTEC (sur support papier)
* Demande d'avis préalable
* Liquidation des droits à pension normale, d'invalidité et de réversion, autres…
* Simulation de calcul de pension
* Compte individuel retraite (CIR et QCIR)

Les collectivités sont invitées à contacter en premier ressort le Centre de Gestion, à charge pour lui ensuite de contacter la C.N.R.A.C.L. afin d’évoquer le point soulevé.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, vous pouvez contacter M.Cyril Buart et Mme DESSAIN-BOURRET, correspondants de la mission « CNRACL » au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l’Aisne respectivement via [directionemploiconcours@cdg02.fr](mailto:directionemploiconcours@cdg02.fr) et via conseilstatutaire1@cdg02.fr